Professeur·es documentalistes, enseignant·es à part entière

lundi 21 novembre 2022, par CGT

Gestionnaire d’Accès aux Ressources, référent·e des Usages Pédagogiques du Numérique, référent·e culture, chargé·e des projets autour de la lecture… Voilà quelques-unes des missions confiées et remplies aujourd’hui par de nombreux•ses professeur·es documentalistes.

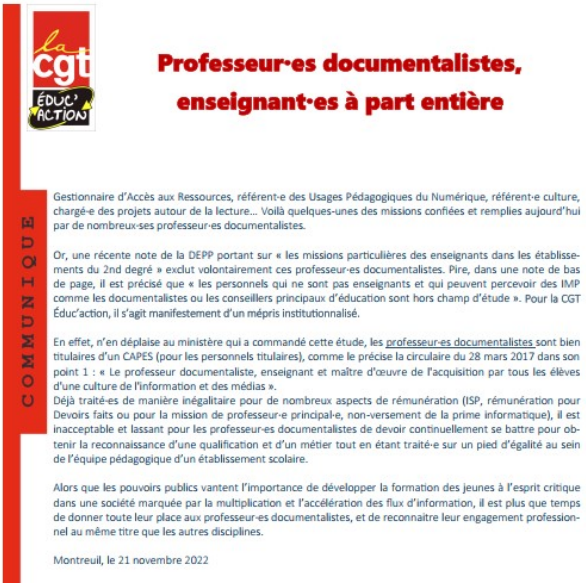

COMMUNIQUE

Professeur·es documentalistes, enseignant·es à part entière

Gestionnaire d’Accès aux Ressources, référent·e des Usages Pédagogiques du Numérique, référent·e culture, chargé·e des projets autour de la lecture… Voilà quelques-unes des missions confiées et remplies aujourd’hui par de nombreux·ses professeur·es documentalistes.

Or, une récente note de la DEPP portant sur « les missions particulières des enseignants dans les établissements du 2nd degré » exclut volontairement ces professeur·es documentalistes. Pire, dans une note de bas de page, il est précisé que « les personnels qui ne sont pas enseignants et qui peuvent percevoir des IMP comme les documentalistes ou les conseillers principaux d’éducation sont hors champ d’étude ». Pour la CGT Éduc’action, il s’agit manifestement d’un mépris institutionnalisé.

En effet, n’en déplaise au ministère qui a commandé cette étude, les professeur·es documentalistes sont bien titulaires d’un CAPES (pour les personnels titulaires), comme le précise la circulaire du 28 mars 2017 dans son point 1 : « Le professeur documentaliste, enseignant et maître d’œuvre de l’acquisition par tous les élèves d’une culture de l’information et des médias ».
Déjà traité·es de manière inégalitaire pour de nombreux aspects de rémunération (ISP, rémunération pour Devoirs faits ou pour la mission de professeur·e principal·e, non-versement de la prime informatique), il est inacceptable et lassant pour les professeur·es documentalistes de devoir continuellement se battre pour obtenir la reconnaissance d’une qualification et d’un métier tout en étant traité·e sur un pied d’égalité au sein de l’équipe pédagogique d’un établissement scolaire.

Alors que les pouvoirs publics vantent l’importance de développer la formation des jeunes à l’esprit critique dans une société marquée par la multiplication et l’accélération des flux d’information, il est plus que temps de donner toute leur place aux professeur·es documentalistes, et de reconnaitre leur engagement professionnel au même titre que les autres disciplines.

Montreuil, le 21 novembre 2022